

Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Identité du produit

CRP PENTOSIN EDF-2

Autres moyens d'identification ;

CRP PENTOSIN EDF-2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Lubrifiant

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

CRP Industries, Inc.
35 Commerce Drive
Cranbury NJ 08512
United States

Secours

Téléphone No

Canada – ChemTrec 1-800-424-9300

Service clientèle:

Section 2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange

Sensibilisant cutané catégorie 1A; H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité aquatique (aiguë), catégorie 3; H402

Nocif pour les organismes aquatiques.

Éléments d'étiquetage



Attention

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

[Prévention]:

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse]:

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+313 En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

[Stockage]:

Pas de déclarations de stockage

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Section 3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based Numéro CAS: 0072623-87-1 Synonymes : Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	65 - 85	Non Classé	Pas de données disponibles.-
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified Numéro CAS: 0072623-86-0 Synonymes : Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified	3 - 7	Non Classé	Pas de données disponibles.-
Anhydride maléique Numéro CAS: 0000108-31-6 Synonymes : maleic anhydride	< 0.1	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302 Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1B; H314 Sensibilisation respiratoire, catégorie 1; H334 Sensibilisant cutané catégorie 1A; H317 C ≥ 0.001 % Toxicité pour un seul organe cible, exposition répétée catégorie 1; H372 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN EDF-2**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/15/2023

Contient des toxines aquatiques inférieures à 1 % : Anhydride maléique (0000108-31-6) Ethanol, 2,2'-(9-octadecenyloxy)bis- (0025307-17-9) Phosphonic acid, dibutyl ester, reaction products with 2-(octylthio)ethanol (1041187-44-3)

Section 4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Yeux	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé	Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.
Peau	Peut provoquer une allergie cutanée.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre extinctrice ou brouillard comme la pulvérisation d'eau. Éteignez les incendies plus importants avec de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau additionnée d'un surfactant approprié.

Moyens d'extinction inappropriés : Arroser avec un jet d'eau plein.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN EDF-2**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/15/2023

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie. Éloigner le récipient de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Éliminer les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Il ne doit pas pénétrer dans les égouts.

Guide ERG N° ---

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Empêcher la formation d'aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en travaillant avec le produit. Prendre les précautions habituelles lors de la manipulation de produits à base d'huile minérale ou de produits chimiques. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Fournir une ventilation adéquate.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas chauffer à des températures proches du point d'éclair.

Matières incompatibles : Pas de données disponibles



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN EDF-2**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/15/2023

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000108-31-6	Anhydride maléique	ACGIH	TWA: 0.1 ppm
		Alberta	0.1 ppm TWA; 0.4 mg/m ³ TWA
		Colombie-Britannique	0.1 ppm TWA
		Manitoba	0.01 mg/m ³ TWA (inhalable fraction and vapour)
		Nouveau-Brunswick	0.25 ppm TWA; 1.0 mg/m ³ TWA
		Terre-Neuve-et-Labrador	0.01 mg/m ³ TWA (inhalable fraction and vapour)
		Nouvelle-Écosse	0.01 mg/m ³ TWA (inhalable fraction and vapour)
		Territoires du Nord-Ouest	0.1 ppm TWA 0.3 ppm STEL
		Nunavut	0.1 ppm TWA 0.3 ppm STEL
		Ontario	0.01 mg/m ³ TWA (inhalable fraction and vapour)
		Île-du-Prince-Édouard	0.01 mg/m ³ TWA (inhalable fraction and vapour)
		Québec	0.25 ppm TWAEV; 1.0 mg/m ³ TWAEV
		Saskatchewan	0.1 ppm TWA 0.3 ppm STEL
		Yukon	0.25 ppm TWA; 1 mg/m ³ TWA 0.25 ppm STEL; 1 mg/m ³ STEL
0072623-86-0	Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN EDF-2**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/15/2023

		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
0072623-87-1	Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m³ OSHA PEL et 10 mg / m³ ACGIH.

Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux

Lunettes de sécurité de protection recommandées

Peau

Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN EDF-2**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/15/2023

concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Caractéristique
Point de fusion / point de congélation (°C)	N'est pas applicable for mixtures
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Valeur non pertinente pour la classification
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité: Indisponible Limite supérieure d'explosivité: Indisponible
Point d'éclair	190 °C
Température d'auto-inflammation (°C)	Indisponible
Température de dégradation (°C)	Indisponible
pH	Substance/mixture is non-soluble (in Eau)
Viscosité (cSt)	Viscosité cinématique: 22.5 mm ² /s (40 °C)
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Tension de vapeur (Pa)	Indisponible
Densité	0.85 g/cm ³ (15 °C)
Densité de vapeur	Indisponible
Taux d'évaporation	Indisponible

9.2. Autres informations

Extrait de DMSO par la méthode IP346 : Moins de 3 % en poids (composant d'huile minérale uniquement)



Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN EDF-2

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/15/2023

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

Conditions à éviter

Pas de données disponibles

Matières incompatibles

Pas de données disponibles

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based - (72623-87-1)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	> 5,000.00, Lapin - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	?	Pas de données disponibles
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil- unspecified - (72623-86-0)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Anhydride maléique - (108-31-6)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000108-31-6	Anhydride maléique	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A4
0072623-86-0	Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
0072623-87-1	Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	3	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles: Pas de données disponibles

Symptômes et effets, aigus et différés:

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

Peau Peut provoquer une allergie cutanée.



Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN EDF-2

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/15/2023

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based - (72623-87-1)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified - (72623-86-0)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Anhydride maléique - (108-31-6)	75.00, Lepomis macrochirus	42.81, Daphnia magna	74.35, Pseudokirchneriella subcapitata

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

Section 14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN EDF-2**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/15/2023

Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger TMD: Non applicable Sous-classe: Non applicable	IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable	Classe d'aérien: Non applicable Sous-classe: Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non;		
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	n'est pas applicable		

Section 15. Informations réglementaires

Résumé sur les réglementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA)

Ethanol, 2,2'-(9-octadecenylimino)bis- ()

Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified (UVCB)

Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based (UVCB)

Anhydride maléique ()

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified

Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based

Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

(aucun ingrédient indiqué)

Anhydride maléique

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

(aucun ingrédient indiqué)

Anhydride maléique

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

(aucun ingrédient indiqué)



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN EDF-2**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/15/2023

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 Étiquette de Danger:

This product contains no chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm.

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based (0072623-87-1)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified (0072623-86-0)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Anhydride maléique (0000108-31-6)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based (0072623-87-1)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified (0072623-86-0)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Anhydride maléique (0000108-31-6)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Section 16. Autres informations

Date de révision de la fiche signalétique 09/15/2023

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN EDF-2**

**Date de révision de la fiche
signalétique: 09/15/2023**

pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Fin de la FISPQ